

# Concertation préalable volontaire

Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

Commune de Montesquieu-des-Albères dans Les  
Pyrénées Orientales (66)



Dossier de concertation

Mis à disposition du 18/11/2024 au 03/12/2024



# Table des matières

Table des matières.....	1
La concertation préalable .....	2
Objet de la concertation préalable .....	2
Durée de la concertation préalable .....	2
Modalités de la concertation préalable .....	2
Le projet de Montesquieu-des-Albères.....	3
Objectifs et caractéristiques principales du projet .....	3
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l’environnement .....	7
Solutions alternatives envisagées.....	21
Les retombées locales.....	22
Contexte de la filière photovoltaïque .....	24
Les objectifs.....	24
L’énergie solaire .....	27
Démantèlement et recyclage .....	28
ABO Energy : un partenaire expérimenté.....	31
ABO Energy dans le monde.....	31
ABO Energy en France .....	32
Une prestation complète .....	34
Développement.....	34
Conclusion .....	36
Notre engagement.....	37
Une démarche concertée.....	37
Une offre économique.....	37
Une approche territoriale .....	37
Un partenariat pour un projet photovoltaïque réussi.....	37

# La concertation préalable

## Objet de la concertation préalable

La Société ABO Energy dont le siège social est situé 1 rue de la soufflerie à Toulouse (31500) développe un projet photovoltaïque sur une emprise foncière privée d'environ 7 hectares.

La commune de Montesquieu-des-Albères correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement; et la mention des solutions alternatives envisagées, présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

## Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du lundi 18 novembre 2024 au mardi 3 décembre 2024 inclus**.

## Modalités de la concertation préalable

### Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Montesquieu-des-Albères pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :  
<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html>

Une **permanence d'information** organisée par ABO Energy aura lieu le **mercredi 27 novembre 2024 de 16h00 à 20h00 à la salle Jean Thubert sur la commune**.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert en mairie (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Energy, à l'attention de Axel Isnardon – 1 rue de la soufflerie 31500 TOULOUSE ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [axel.isnardon@aboenergy.com](mailto:axel.isnardon@aboenergy.com) ;

### A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Montesquieu-des-Albères ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

# Le projet de Montesquieu-des-Albères

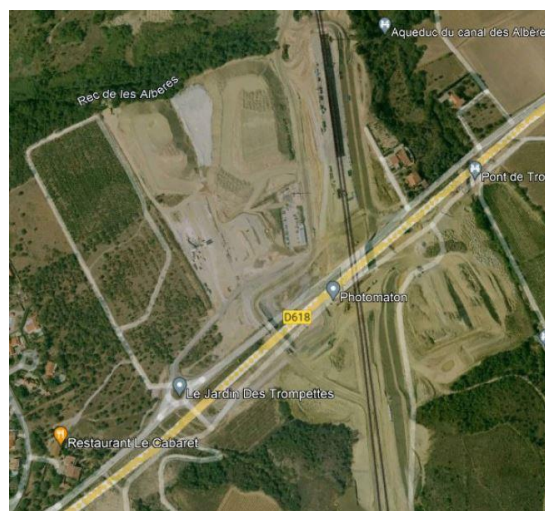
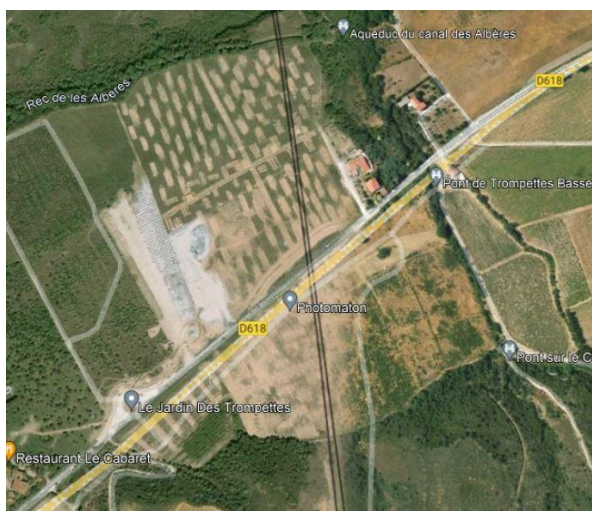
## Objectifs et caractéristiques principales du projet

### Le choix du site

Le projet à l'étude concerne l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Montesquieu-des-Albères au lieu-dit « les trompettes hautes » dans le département des Pyrénées Orientales (66), situé à deux kilomètres à l'Est de la commune « Le Boulou ».

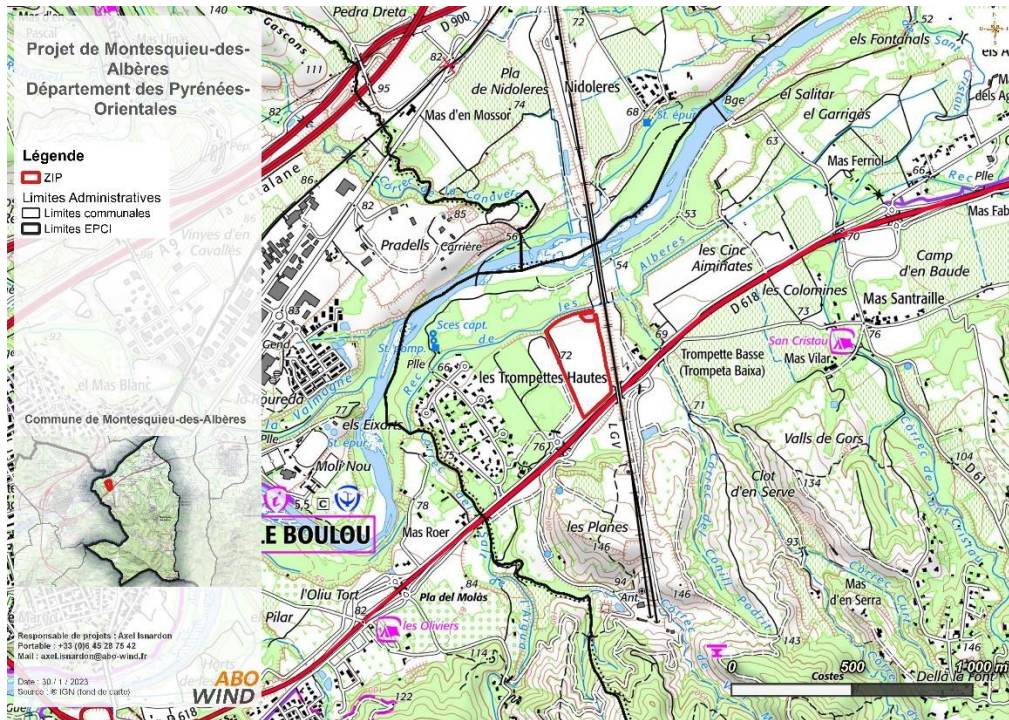
La commune de Montesquieu-des-Albères possède sur son territoire une parcelle ayant été utilisée dans le cadre de la construction de la LGV « Perpignan – Figueras » au début des années 2000. La mise en place d'un tel chantier a nécessité des quantités importantes de matériaux et donc des lieux de stockages conséquents. De nombreux espaces de chantier ont alors vu le jour à proximité du futur tronçon de la ligne LGV pour répondre à ce besoin. Une fois la construction de la ligne LGV achevée début 2009, le site n'a plus été utilisé et aucune activité n'a vu le jour depuis.

Fin 2022, la commune de Montesquieu-des-Albères s'est questionnée sur le devenir de ce site et les activités compatibles avec ses usages passés. L'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté sur ce délaissé ferroviaire.



*Photographies aériennes du site : 2005 / 2006 – 2024, ABO Energy*

Le site s'insère dans un environnement de périphérie urbaine. Il est entouré par des axes de communications structurants tels que la LGV Perpignan – Figueras à l'Est et deux routes au sud, une route communale ainsi que la D 618. Au Nord se trouve un canal, le « Rec de les Albères » et à l'Ouest une parcelle en friche. Les habitations les plus proches sont de l'autre côté de la LGV à l'Est et un lotissement à 200m à l'Ouest.



Carte de localisation du projet photovoltaïque – 2023, ABO Energy

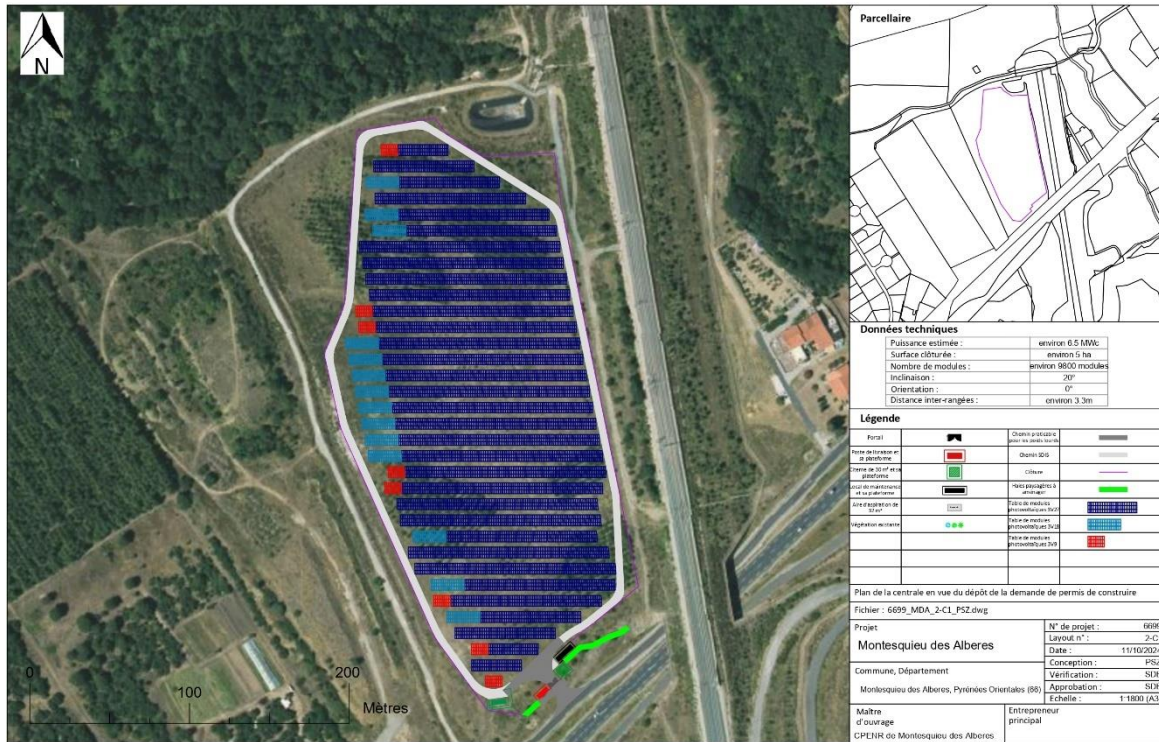
**La parcelle du projet appartient à la Commune de Montesquieu-des-Albères**



Carte de localisation de la parcelle du projet photovoltaïque – 2024, ABO Energy

La commune de Montesquieu-des-Albères est à ce jour assujettie à un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 6 juin 2019. Le site du délaissé ferroviaire est classé en zone A (agricole). Une évolution du PLU est en cours d'élaboration afin de rendre le projet conforme à son règlement et ainsi ouvrir la possibilité d'obtention du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet.

## L'implantation envisagée



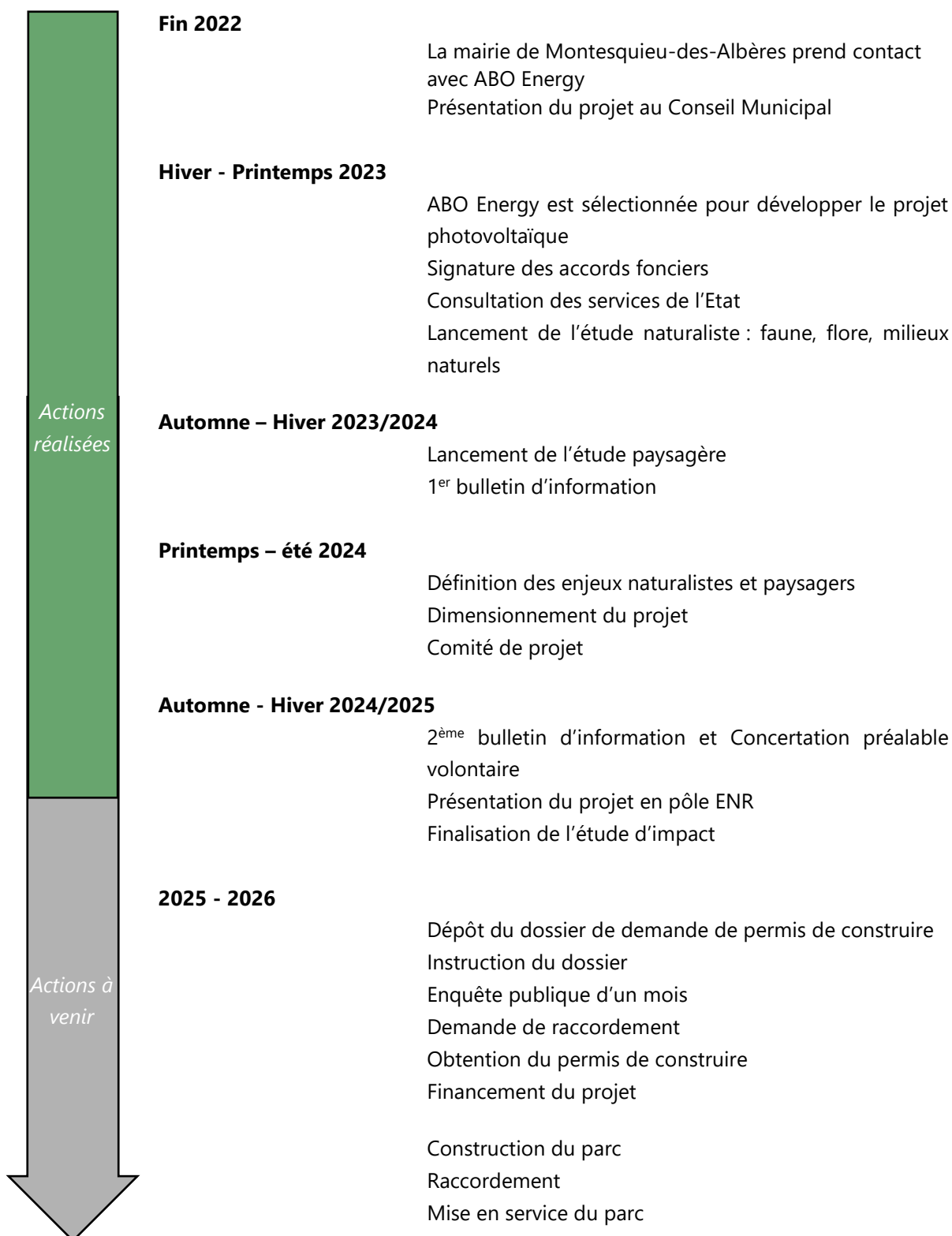
Plan d'implantation envisagé – ABO Energy, 2024

<b>Surface de la zone d'étude</b>	7 hectares environ
<b>Surface du site d'implantation clôturée (ci-dessus)</b>	5 hectares environ
<b>Nombre de modules</b>	9800 modules environ
<b>Puissance du parc</b>	Env. 6.5 MWc
<b>Estimation annuelle de production</b>	Env. 9.52 GWh/an
<b>Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable</b> <i>(Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE))</i>	Env. 4850 personnes

Le plan présenté ci-dessus a été réalisé en prenant en compte les analyses rapportées lors des études des états initiaux réalisés par nos bureaux d'étude naturaliste et paysager, et présentées à la suite de ce chapitre.

À ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera revu à l'issue de la concertation préalable, de la finalisation de l'étude d'impact et du retour des administrations et gestionnaires de réseaux consultés (DDT, SDIS, RTE...).

## Le planning prévisionnel



Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

# Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

## L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets agricole, paysager, faune, flore et milieux naturels, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc y sont soumis. Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Les études correspondantes à chaque volet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Pour le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes Administrations	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	CERA environnement	Christophe VERHEYDEN	02/2023
Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	CERA environnement	Christophe VERHEYDEN	02/2023
Paysage, patrimoine et photomontages	ATER environnement	Nahila Le Fever	01/2024
Etude d'impact sur l'environnement	ATER environnement	Manuel Mounier	01/2024

Ces études se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé. C'est sur cette analyse qu'a été réalisé le plan d'implantation présenté. L'évaluation des impacts sera lancée, une fois la concertation terminée et la rencontre des dernières administrations (DDT, SDIS, RTE, ...) faite. Les résultats permettront de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les incidences potentielles ou avérées sur l'environnement du projet.



## Premiers résultats de l'étude « paysage et patrimoine »

L'analyse de l'état initial a pour but de dresser un tableau exhaustif des éléments caractéristiques du paysage. Cette partie va s'attacher à décrire les caractéristiques du grand paysage (entités et unités paysagères/points de vues remarquables), mais aussi effectuer une analyse paysagère globale, à l'échelle locale, définissant les composantes biophysiques (relief, hydrologie, climat, végétations, sol, etc..), celles de paysage vécu (habitations, occupation des sols, patrimoine, réseaux, etc...) et enfin celles du paysage perçu (patrimoine, culture, tourisme, circuits de randonnée, points de vues, réseaux, habitations, ...).

L'état initial recense également l'ensemble des patrimoines situés autour du projet : sites classés et inscrits, périmètres, sites du conservatoire du littoral sites archéologiques, monuments historiques, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

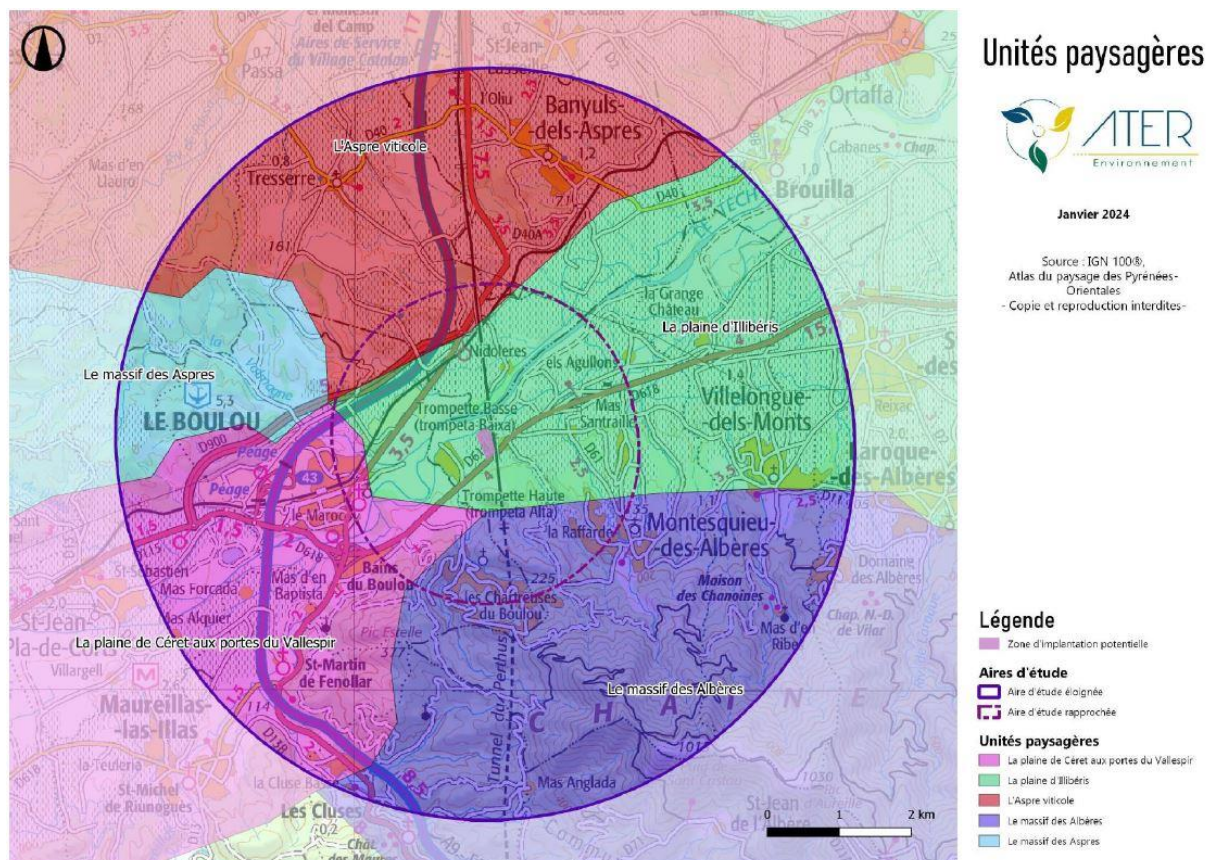
Elle s'organisera en trois parties thématiques que sont :

- le grand paysage : les entités /unités paysagères
- le paysage à l'échelle locale : la localisation et le découpage administratif, le relief, l'hydrographie, l'occupation des sols, l'occupation humaines (réseau/habitat), les points de vue remarquables.
- le patrimoine à l'échelle locale : les sites remarquables et protégés, les monuments et patrimoine historique, enfin le patrimoine touristique et culturel.

En suivant les recommandations du ministère de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement durable, des transports et du logement (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts d'installations photovoltaïques au sol, MEEDDTL, mai 2011), trois périmètres d'étude prenant en compte la visibilité du projet suivant la distance de l'observateur ont été définis :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms) : l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage
- Une aire d'étude rapprochée (de 0 à 2 kms) : Correspondant au paysage du quotidien, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les axes routiers les plus proches du projet, les plus fréquentés, les bourgs proches.
- Une aire d'étude immédiate : Cette aire est celle de l'étude des effets directs de la construction de la centrale photovoltaïque.

## L'unité paysagère



Carte des unités paysagères – 2024, ATER environnement

Le projet se situe sur l'unité paysagère « Plaine de l'Illobès ». La plaine d'Illobès (ancien nom d'Elne) désigne les terres basses et aplanies du sud de la vaste plaine du Roussillon. Si elle apparaît bordée de façon nette par les versants boisés des Albères au sud, ses autres limites sont plus progressives : au nord, l'agglomération de Perpignan s'étend aujourd'hui jusqu'à Cabestany et Pollestres ; vers la côte, la plaine se fond peu à peu dans les zones humides et sableuses du littoral ; à l'ouest, Le Boulou constitue un seuil ouvrant sur les portes du Vallespir, alors que les derniers reliefs du piémont des Aspres s'effacent dans la plaine aux environs de la route nationale 9.

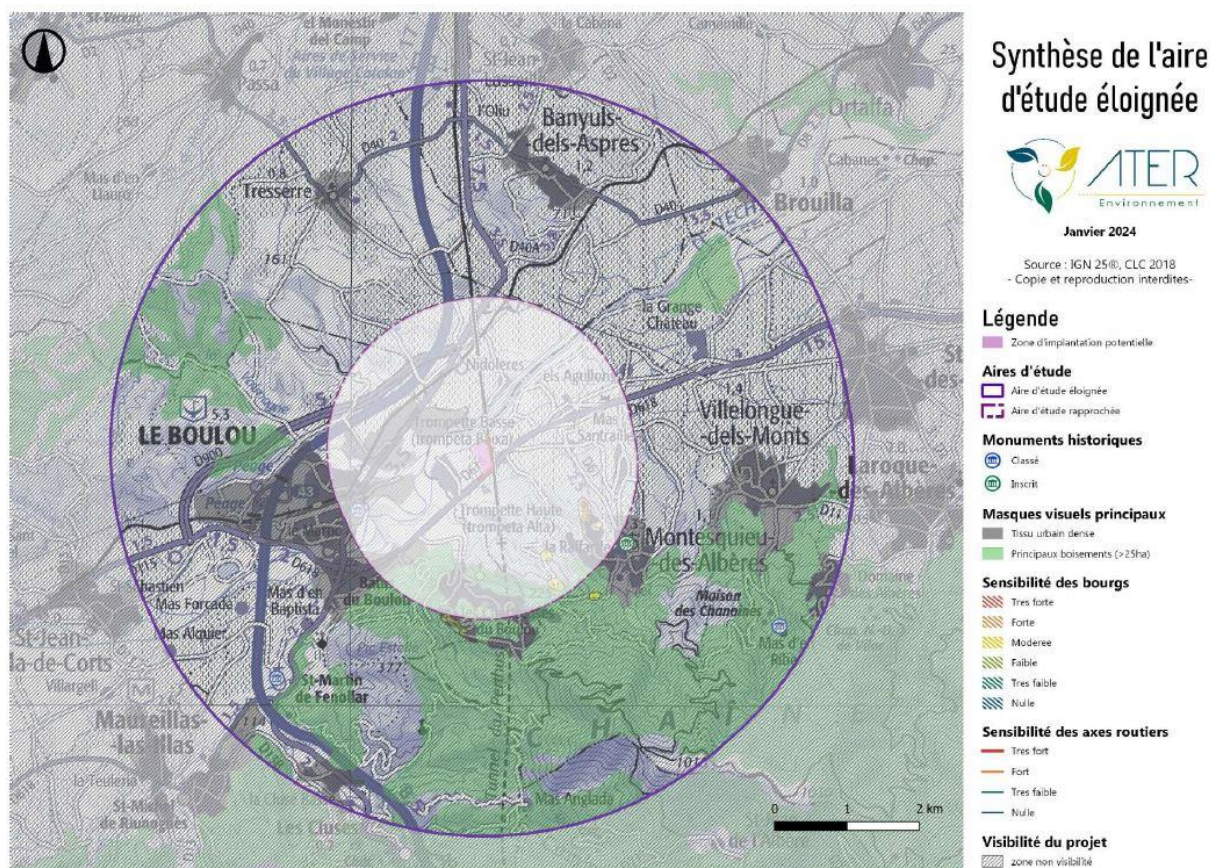
Ainsi délimitée, la plaine s'étend sur environ 20 km entre la Têt et les Albères, du nord au sud, pour quelques 15 km d'est en ouest. La RN 114, doublée de la voie ferrée Perpignan-Cerbère, traverse toute la plaine, en passant par Elne et Argelès-sur-Mer, et constitue l'axe de communication vers la côte rocheuse.

## Relief et hydrographie

Le projet est proche du Tech, situé à une centaine de mètres au Nord. Le Tech traverse l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Fleuve côtier du Roussillon dont le tracé de 84,1 kilomètres s'inscrit dans le département des Pyrénées-Orientales. Il présente la particularité de disposer du bassin versant le plus méridional de la France continentale et franchit les aires d'étude du nord est vers le sud-ouest. Deux de ses affluents prennent forme près des Bains du Boulou. Il s'agit de la rivière de Rome et de Maureillas. Le Tanyari est également un affluent droit du Tech et traverse l'aire d'étude éloignée dans sa région est.

Le village de Montesquieu des Albères, se niche au cœur de la chaîne montagneuse des Albères. Située dans les contreforts du massif, la zone d'étude qui comprend l'aire d'étude éloignée et rapprochée présente un relief progressif. Il débute à une altitude minimale d'environ 50 mètres, offrant ainsi des vues panoramiques sur la plaine méditerranéenne. À mesure que l'on s'aventure vers le sud, le terrain prend de la hauteur. Les altitudes s'élèvent graduellement, atteignant des sommets avoisinant les 1000 mètres. C'est là que le paysage révèle des pentes abruptes et des crêtes qui se dessinent contre le ciel. Les vallées encaissées offrent un contraste saisissant avec les collines plus proches du village.

### Les aires d'études

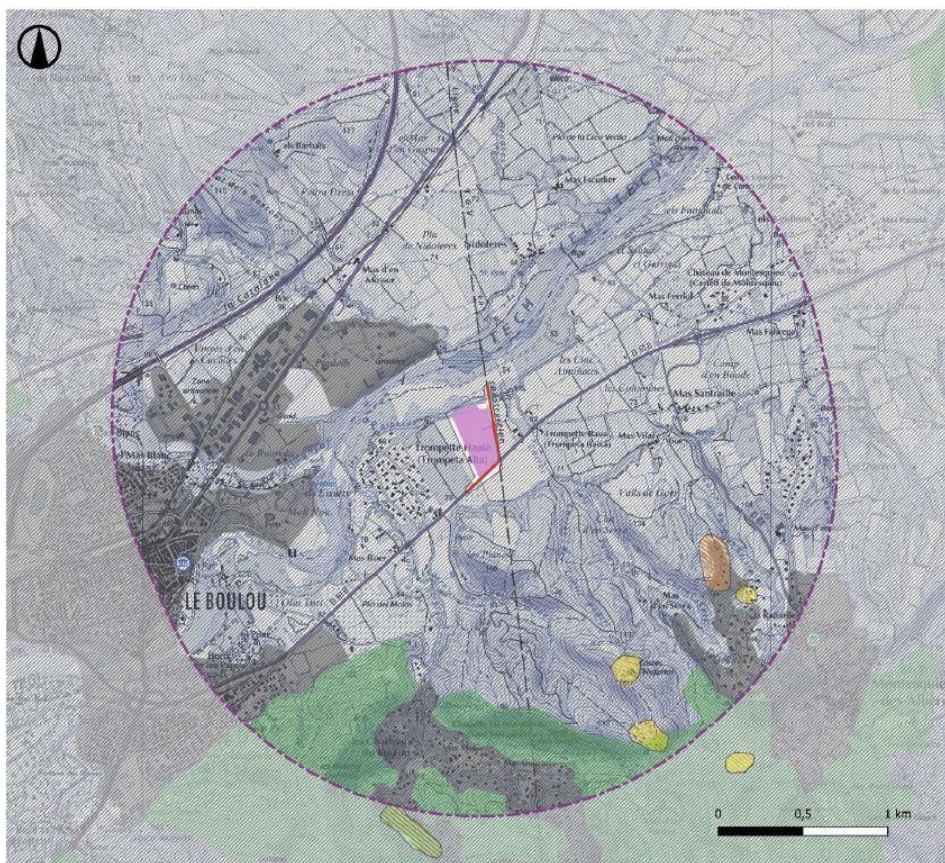


Carte de l'aire d'étude éloignée – 2024, ATER environnement

Le diagnostic de l'aire d'étude éloignée a permis d'analyser les sensibilités paysagères en place ainsi que les sensibilités patrimoniales du territoire.

Vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Montesquieu-des-Albères, les sensibilités paysagères se concentrent à proximité du projet notamment depuis les axes de communications à proximité immédiate de la zone d'implantation.

A une échelle plus large, les sensibilités paysagères sont négligeables. En effet le contexte paysager du projet photovoltaïque comporte de nombreux masques visuels autour de la zone ; ce qui limite les vues lointaines et dégagées (bloquées par la végétation ou le relief).



## Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Janvier 2024

Source : IGN 25®, CLC 2018  
- Copie et reproduction interdites -

### Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Monuments historiques**
- Classé
- Inscrit
- Masques visuels principaux**
- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)
- Sensibilité des bourgs**
- Très forte
- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible
- Nulle
- Sensibilité des axes routiers**
- Très forte
- Forte
- Très faible
- Nulle
- Visibilité du projet**
- zone non visibilité

Carte de l'aire d'étude rapprochée – 2024, ATER environnement

Cinq axes de communication principaux sont identifiés : l'A9, la D900, la D618, la D40 et la D115. Le réseau viaire restant est constitué de petites départementales et de dessertes locales, avec un enjeu très fort en termes d'impact. La zone d'implantation potentielle est généralement peu visible depuis ces axes, en raison des ondulations du relief, des structures bâties, et de la végétation environnante. Seuls quelques points le long de la D40 pourraient partiellement révéler la zone du projet, offrant des aperçus depuis des terrains plats, principalement composés de vignobles.

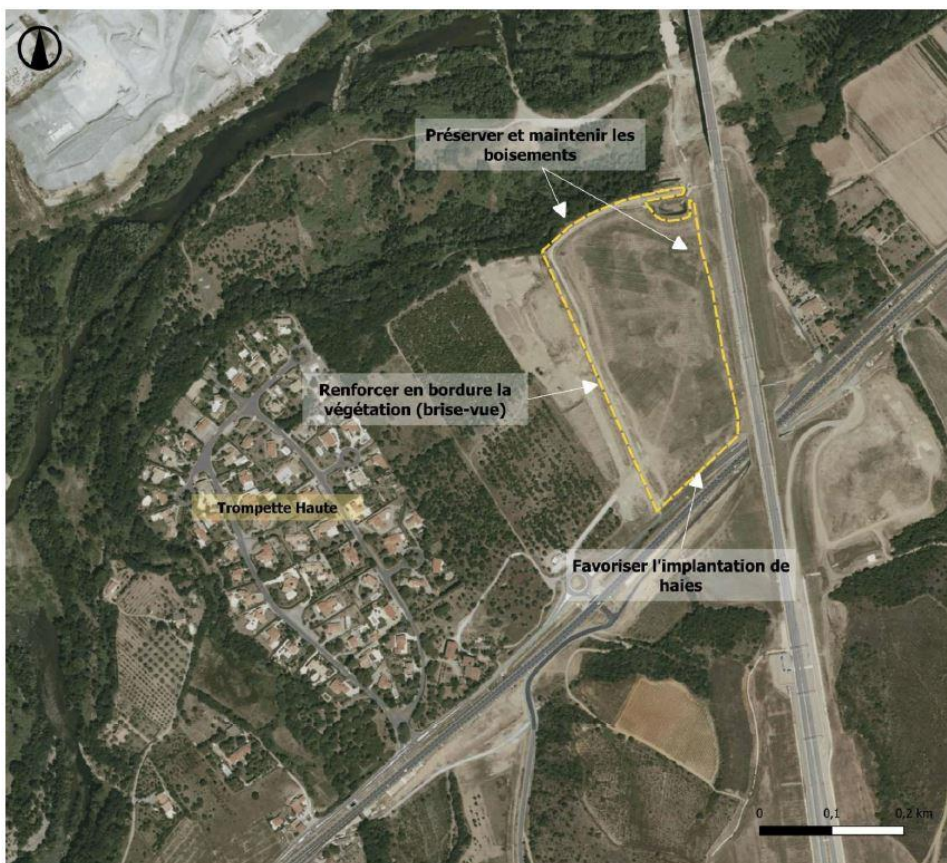
La ligne à grande vitesse, coupant l'aire d'étude éloignée en son milieu sur un axe nord-sud, présente un très enjeu fort. La D900 accompagne l'A9 au nord, soulignant un paysage mêlant urbanité et charmes paisibles des Pyrénées-Orientales, avec un enjeu faible. La D115, prenant le relais de la D900, offre des vues plus proches de la zone d'étude, encadrées par le relief local, avec une sensibilité nulle. La D618 traverse l'aire d'étude éloignée du sud-ouest au nord-est, révélant des paysages variés, avec un enjeu faible. Enfin, la D40 sillonne le nord de l'aire d'étude, offrant des vues surplombantes de l'A9 et de la D900, avec un enjeu faible à modéré. En somme, la sensibilité globale des axes de communication dans l'aire d'étude est relativement faible, avec quelques points d'observation partiels depuis certaines routes spécifiques. Ainsi, le réseau viaire présente des caractéristiques similaires aux axes principaux et est exempté en grande partie de toute sensibilité au regard du projet de centrale solaire à Montesquiou-des-Albères.

Dans les deux aires d'études, quatre principaux lieux de vie sont identifiés. Parmi eux, le Boulou et Villelongue-dels-Monts à l'ouest et à l'est, respectivement, ainsi que Banyuls-dels-Aspres au nord et Montesquieu-des-Albères au sud-est.

La densité du bâti, les boisements, le relief et la trame bocagère limitent la visibilité depuis ces lieux, générant une sensibilité nulle quant à la vue directe sur la zone d'implantation potentielle. Les accès depuis le plateau environnant offrent une perspective limitée, mais la présence de bosquets, d'alignements d'arbres et le tissu urbain restreignent la portée du regard. Les habitations isolées dans l'aire d'étude rapprochée, comme les Trompettes Hautes, présentent une sensibilité faible à modérée, avec une zone de friche obstruant partiellement la vue vers le projet. La sensibilité est nulle pour la plupart des autres lieux de vie dans l'aire d'étude rapprochée en raison de la régularité de la trame bocagère, des motifs boisés et du bâti qui ne permettent pas de visibilité lointaine vers la zone d'implantation potentielle. En résumé, l'impact visuel du projet sur les lieux de vie est généralement limité.

L'aire d'étude éloignée est traversée par quelques circuits touristiques, principalement situés au sud, avec une forte importance en termes d'enjeu. Les sentiers sinueux du massif des Albères, principalement au sud-est, offrent une variété topographique entre 150 et 900 mètres d'altitude. Certains chemins mènent jusqu'au prieuré Notre-Dame-du-Vilar, accessible au public, créant un enjeu fort lié aux sites touristiques. Les sentiers pédestres du massif des Albères dévoilent des vues panoramiques sur Le Boulou et Montesquieu-des-Albères, offrant une perspective aérienne sur la zone d'implantation potentielle du projet. Cependant, le sentier du pic d'Estelle, malgré son itinéraire, ne permet aucune perspective visuelle vers le projet en raison de la végétation dense et du relief limité. La sensibilité est modérée, car ces sentiers sont bordés de zones boisées, limitant la vue vers le projet. En revanche, dans l'aire d'étude rapprochée, le réseau de sentiers est moins dense, avec une rareté de sentiers locaux, ce qui réduit l'enjeu lié au tourisme.

Quatre monuments historiques sont recensés, dont trois dans l'aire d'étude éloignée et un dans l'aire d'étude rapprochée. Le patrimoine se compose exclusivement de chapelles et d'églises, avec un enjeu considéré comme faible. Aucun des quatre monuments historiques ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet. Ceux situés dans l'aire d'étude éloignée (Chapelle Notre-Dame de Vilar, l'église Sainte-Marie et l'église de Montesquieu-des-Albères) ne sont pas de sensibilité avec la distance, mais surtout par des masques visuels tels que la végétation arborée et la trame bâtie. Dans l'aire d'étude rapprochée, l'église s'insère dans la trame urbaine continue de la ville de Le Boulou. La sensibilité des monuments historiques est donc considérée comme nulle, car ils ne sont pas directement impactés visuellement par le projet de centrale solaire.




## Recommandations paysagères



Janvier 2024

Source : Google satellite  
- Copie et reproduction interdites -

### Légende

 Limite du site d'étude

Carte des recommandations paysagères – 2024, ATER environnement

Une insertion paysagère du projet sera réalisée lors de la phase impact et mesure de l'étude d'impact sur l'environnement. Cette démarche sera réalisée dans une logique ERC telle que définie précédemment. À ce stade du projet, les aménagements envisagés sont :

- Préserver et maintenir les boisements présents au Nord et à l'Est du site avec un renforcement potentiel le long de la LGV.
- Renforcer la végétation sur la partie Ouest du site.
- Planter une haie sur la partie sud du site.

## Premiers résultats des études naturalistes

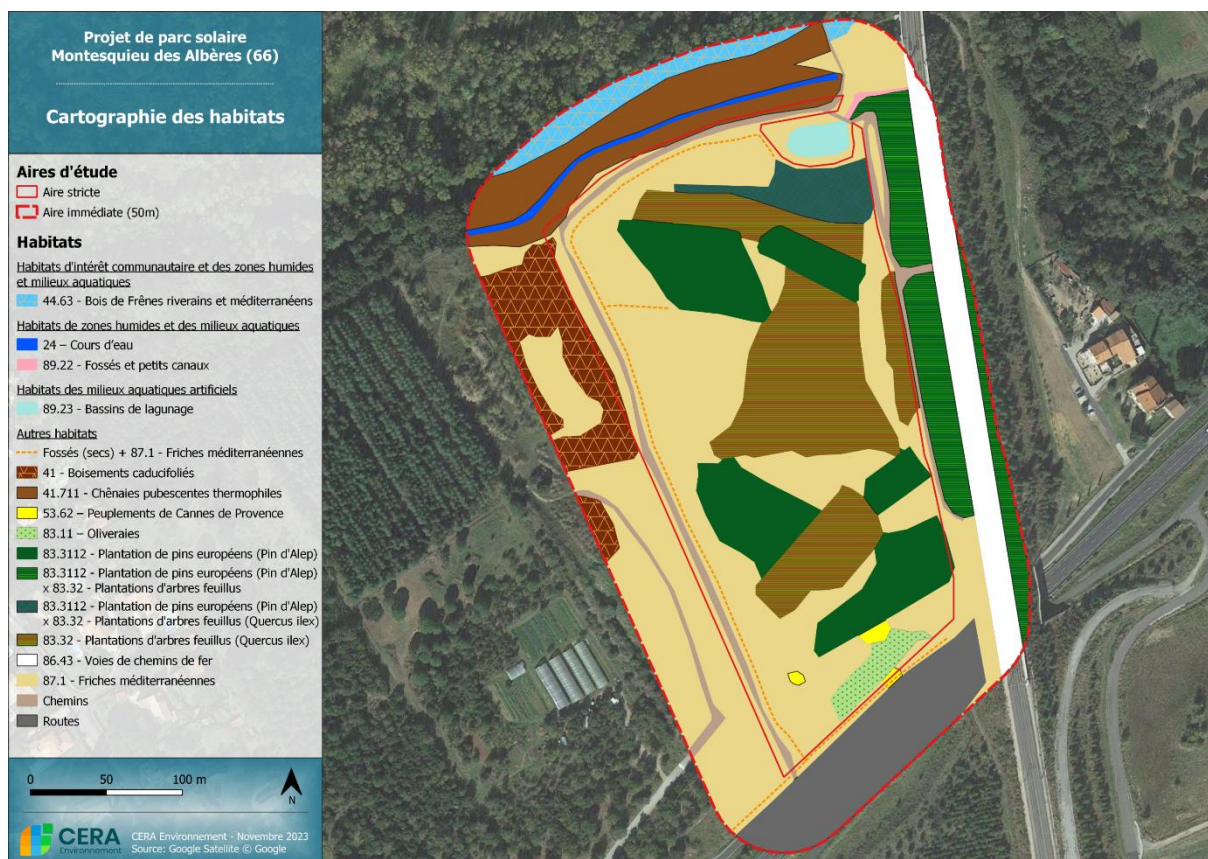
Les inventaires réalisés durant le cycle biologique 2023 ont permis de mettre en évidence la présence de milieux et habitats ainsi que d'un certain nombre d'espèces, tels que présentés ci-après.

L'étude naturaliste a été menée à 4 échelles comme le préconise le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol :

- Une aire d'étude élargie (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude intermédiaire (rayon de 1km)
- Une aire d'étude immédiate (50 m) autour de la zone d'implantation potentielle
- Une aire d'étude stricte

L'objectif de cet état initial naturaliste est de connaître avec précision les différentes espèces et milieux présents sur la zone d'étude. Les enjeux et sensibilités ainsi étudiés permettent d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement. Leur considération dans l'élaboration du projet permet de le faire évoluer afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet avec la préservation de l'environnement.

### La flore et les habitats :



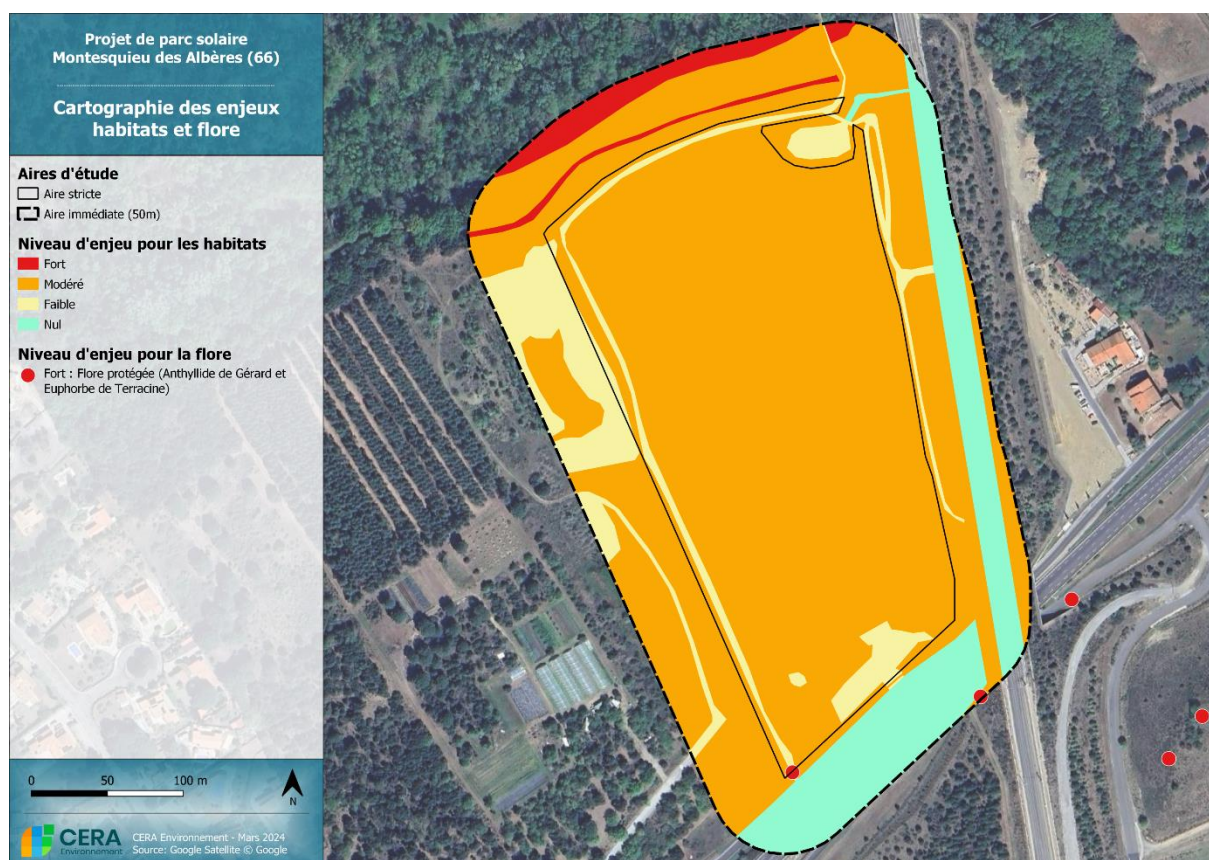
Carte des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate – 2023, CERA environnement

Le site ne présente pas d'enjeu habitats fort. L'enjeu est modéré sur les boisements car bien que plantés, La flore est assez diversifiée et ils assurent la stabilité des terrains (remblais) tout en fixant du carbone

car en pleine croissance. L'enjeu est modéré sur l'habitat de friches car il est assez diversifié et accueille dans les environs du site deux plantes protégées. Au total, 118 espèces ont été inventoriées, ce qui est assez élevé pour un site de petite taille. La flore est essentiellement méditerranéenne. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur le site et son pourtour.

Nous avons un enjeu faible pour le chemin, les peuplements de canne de Provence et les peuplements caducifoliés dominés par des peupliers noirs clonaux.

L'enjeu est fort pour les deux plantes protégées, l'anthyllide de Gérard (*Dorycnopsis gerardi*) (hors aire stricte) et l'euphorbe de Terracine (*Euphorbia terracina*) sans être certains que la seconde soit encore présente sur le site.



Carte des enjeux habitats et flore de l'aire d'étude immédiate – 2023, CERA environnement

Au moins une partie des boisements devraient être conservée car ils stabilisent les terrains notamment aux abords de la voie TGV.

Les stations de plantes protégées devraient être conservées. Cela concerne surtout une station de l'euphorbe de Terracine signalée à l'entrée du site au niveau du chemin mais qui n'a pas été revue en 2024.

Lors du chantier, la propagation et le développement des plantes exotiques seront limités à travers certaines mesures de précautions : nettoyage des engins avant l'arrivée et la sortie du site.

L'inventaire pédologique des zones humides a permis de mettre en évidence l'absence de zone humide pédologique ou floristique sur la zone d'implantation du projet.



## L'avifaune :

Le peuplement d'oiseaux du site d'étude a été appréhendé au cours des différents inventaires ornithologiques réalisés sur le site de mai 2023 à janvier 2024. L'ensemble des données récoltées ont permis de dénombrer 478 individus appartenant à 72 espèces. Il faut distinguer parmi elles des espèces régulières, nichant sur le site ou ses abords et des espèces de passage, visibles lors des migrations ou en hiver.

La plupart des espèces recensées sont bien connues dans le secteur (données bibliographiques). Ce sont également en majorité des espèces sédentaires potentiellement présentes tout au long de l'année. Mis à part un petit groupe de 10 espèces uniquement de passage ou hivernantes, le reste du cortège comprend des espèces présentes ou potentiellement présentes en période de nidification à l'échelle locale.

L'aire d'implantation est essentiellement constituée d'une mosaïque de friches et de jeunes plantations de chênes ou de pins d'Alep. Avec des arbres peu robustes et plus pauvres en ressources au niveau des pins, cette végétation permet surtout de rencontrer des passereaux communs dont la plupart sont également attirés par les milieux boisés à proximité du site.

Quelques espèces nicheuses exploitent malgré tout cette mosaïque semi-ouverte de friches et jeunes arbres. Certaines d'entre elles pouvant directement nicher au sein des friches ou au sol alors que la plupart s'y alimentent simplement et nidifient au sein de végétation.

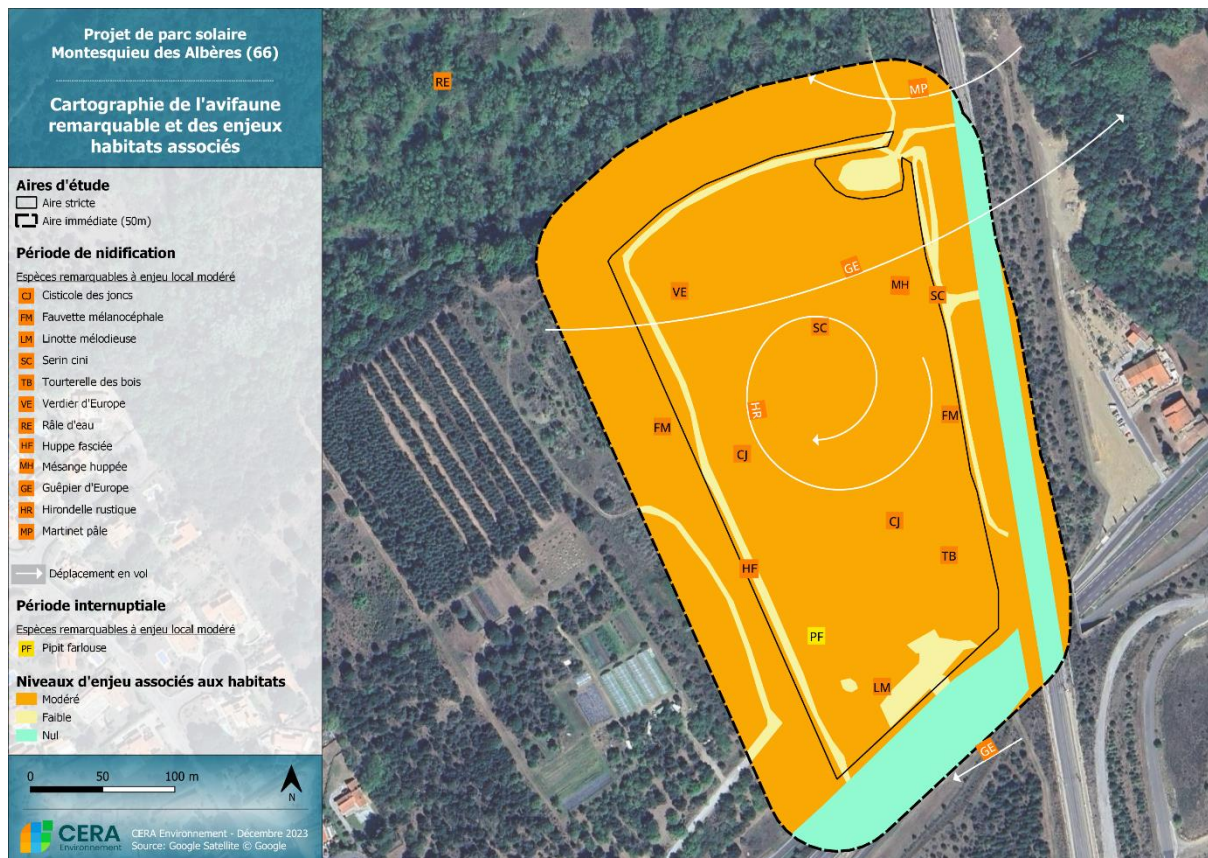
L'ensemble des secteurs plus ouverts de friches ou les lisières constituent également des zones de chasse intéressantes pour un petit cortège de rapaces au sein de leur plus vaste domaine vital.

La proximité de cours d'eau et du Tech au nord permet de retrouver des espèces de zones humides restant cantonnées à ces secteurs. De même, les bâtis et villages du secteur attirent aussi des espèces nicheuses venant s'alimenter dans l'espace aérien ou sur les habitats du site d'étude.

En période migratoire et d'hivernage, le site ne semble pas présenter une responsabilité particulière pour l'accueil de migrateurs en halte ni une fonctionnalité notable (dortoir, zone d'alimentation d'importance, etc) pour le cortège d'hivernants communs inventorié. Le profil exigu de l'aire d'étude réduit la capacité d'accueil pour des regroupements d'oiseaux et aucune espèce migratrice ou hivernante potentiellement utilisatrice des habitats du site ne présente de sensibilités particulières à ces périodes.

Les enjeux en termes de fonctionnalité des habitats pour l'avifaune se répartissent de la manière suivante :

- Modéré : Ensemble de la mosaïque de boisements de feuillus et friches constituant un domaine vital attractif (alimentation et/ou nidification) pour des passereaux à enjeu local modéré (Chardonneret, Guêpier, Linotte, Serin, Tourterelle des bois, Verdier) ainsi qu'un cortège commun plus diversifié.
- Faible : Autres habitats dégradés, artificiels ou peu fonctionnels pour l'alimentation ou la nidification d'espèces (cannes de provence, oliveraies, plantations de pins, canaux, bassin de lagunage, chemins).
- Nul : Routes, chemins de fer.



Carte des enjeux avifaune remarquable et habitats associés de l'aire d'étude immédiate – 2023, CERA environnement

La principale préconisation afin de limiter les impacts d'un projet sur le cortège d'oiseau appréhendé sera d'exclure tous travaux en période de nidification (mars à août inclus). Ceci permettra de réduire fortement tout risque de destruction d'individus peu ou pas mobiles durant la phase travaux (œufs, oiseaux non volants). Selon la fonctionnalité des habitats impactés et les espèces concernées, des mesures ERC adaptées pourront être proposées afin de limiter au mieux les incidences sur l'avifaune

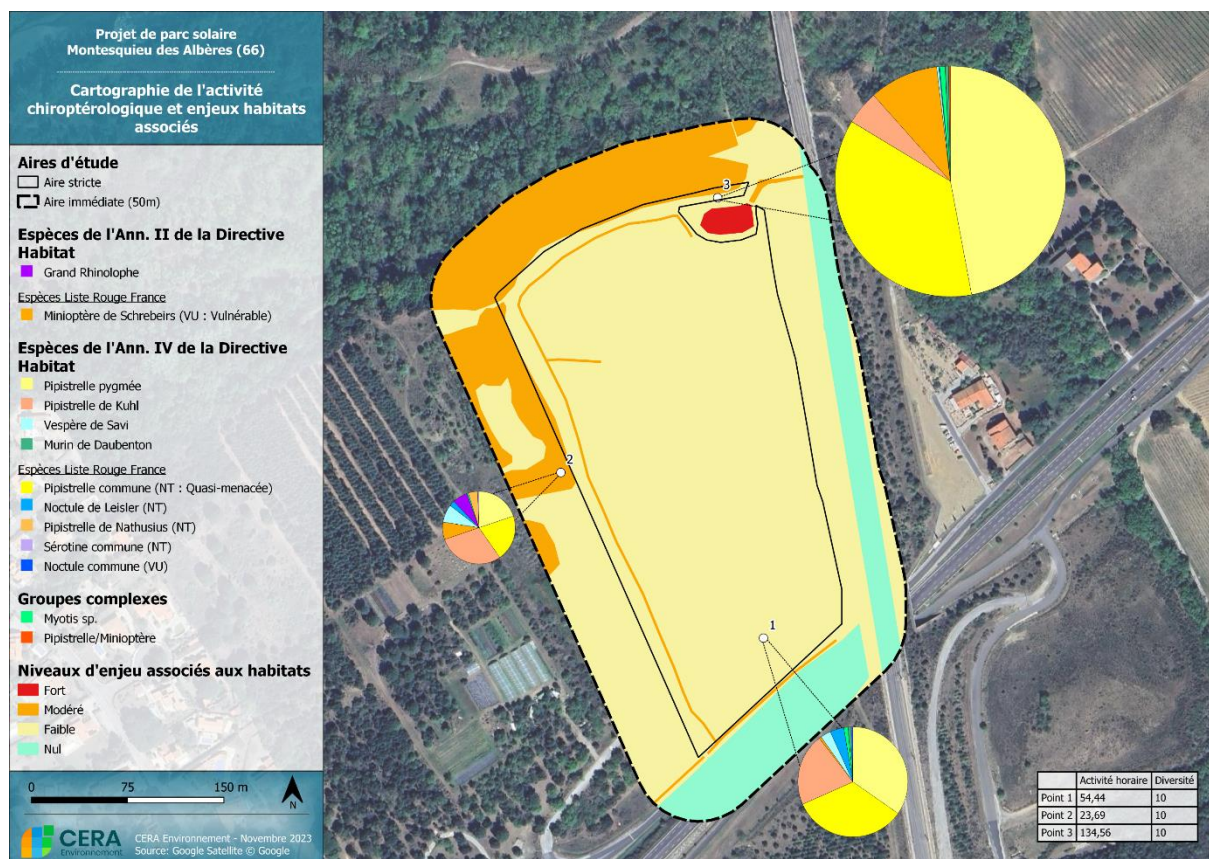
### Les chiroptères (chauves-souris) :

Les Chauves-souris ou Chiroptères sont les seuls mammifères au monde à avoir développé un système de déplacement en vol leur permettant d'exploiter le domaine aérien, à la manière des oiseaux. On distingue deux grands groupes d'espèces, celles qui se nourrissent de fruits, généralement tropicales, grandes et parfois diurnes, et celles qui se nourrissent d'insectes, petites et nocturnes et de répartition plus vaste. En Europe, toutes les espèces sont insectivores. L'exploitation de cette ressource alimentaire, qui met les Chiroptères en concurrence directe avec de nombreux oiseaux, semble avoir été le moteur d'une évolution divergente vers un mode de vie nocturne d'où les oiseaux sont largement absents. Dans cette évolution, les Chiroptères ont développé un système de détection des proies tout à fait original et complexe, l'écholocation, équivalent biologique du sonar. Ce système est basé sur l'émission et la réception d'ultrasons, qui permettent aux Chiroptères de construire dans leur cerveau une image précise de leur environnement, et de localiser des proies de très petite taille.

Les espèces européennes sont toutes de petite taille (moins de 50 grammes), vivent longtemps (souvent 20-30 ans) et ont un taux de reproduction faible (1 jeune par an en général). Elles se reproduisent le plus

souvent en groupe (colonies) dans des milieux abrités et chauds (grottes et bâtiments, trous d'arbres), qu'elles quittent en hiver pour rejoindre des sites plus propices à l'hibernation, c'est-à-dire tempérés et humides. Pendant la période active, elles chassent de nuit dans toutes sortes de milieux, variables selon les espèces mais toujours riches en insectes : prairies, bois, milieux aquatiques.

Très sensibles aux modifications de l'habitat, les Chauves-souris sont en constant déclin depuis les années cinquante. En France, toutes les espèces de Chauves-souris sont intégralement protégées par la Loi depuis 1981. Elles constituent le groupe faunistique ayant la plus forte valeur patrimoniale, et leur prise en considération s'est de ce fait accentuée ces dernières années dans tous les types de projets d'aménagement.



Carte des enjeux chiroptérologiques et habitats associés de l'aire d'étude immédiate – 2023, CERA environnement

Les éléments rassemblés permettent de cerner les enjeux liés aux chiroptères :

Onze espèces ont été déterminées, ce qui est dans la moyenne pour un site de cette taille. Seules deux espèces sont classées. L'activité relevée est assez élevée au sein du site.

Ces éléments orientent vers un niveau **d'enjeu fort à modéré** comme terrain de, principalement au niveau des points d'eau et boisement situés au nord du site.

Le site présente peu de milieux favorables à la présence de gîte au sein de l'aire stricte. Ces éléments orientent vers un niveau **d'enjeu faible** pour les chiroptères en tant que milieux de vie.

Le risque de destruction directe ou de perturbation au niveau des boisements semble faible pour ce projet.

Cependant, pour les arbres présentant un plus grand intérêt principalement au nord du site, les impacts devront être réduits, en évitant tous travaux de coupe en période sensible pour les Chiroptères, c'est à dire principalement la période de reproduction, avec la mise bas et la présence de juvéniles non volants possibles, mais aussi la période d'hibernation, où les espèces sont en léthargie profonde. Par ailleurs, des mesures de prévention avant la coupe seront à mettre en place.

De plus, un maintien de certaines lisières boisées présentes au sein du site est préconisé, ainsi qu'un évitement des points d'eau afin de palier à toutes perturbations de ces milieux très favorables pour les chiroptères.

### **La faune terrestre :**

L'ensemble des données bibliographiques et de zonages du secteur a permis de lister la présence de 16 espèces de mammifères, 10 espèces d'amphibiens, 15 espèces de reptiles, 48 espèces de lépidoptères (papillons), 28 espèces d'odonates (libellules), 21 espèces d'orthoptères (insectes).

Sur l'aire d'étude immédiate :

- L'enjeu est modéré sur la quasi-totalité de l'aire d'étude stricte avec la présence d'espèces remarquables à enjeu local : la Loutre d'Europe, le Lapin de Garenne et le Putois d'Europe
- L'enjeu est faible concernant les amphibiens et les reptiles au sein de l'aire d'étude immédiate. 4 espèces d'amphibiens ont été recensées avec des enjeux locaux faibles à modérés : la grenouille verte, le crapaud épineux, le discoglosse peint et la rainette méridionale. 7 espèces de reptiles ont été observées dont 4 avec des enjeux locaux modérés : les couleuvres de Montpellier et vipérine, le lézard catalan et le psamodrome algire.
- Les enjeux sont faibles concernant les insectes au sein de l'aire d'étude immédiate avec tout de même la présence d'une espèce à enjeu local modéré : la cordulie à corps fin.

Le contexte du site d'étude est périurbain. Des plantations de pins occupent une partie de la surface du site et l'autre partie se compose d'habitats ouverts plutôt secs (friche méditerranéenne). Le site ne possède aucun point d'eau permanent ni même temporaire, néanmoins un bassin d'orage et le Rec des Albères se trouvent en bordure immédiate de l'aire stricte. Ces différents éléments d'habitats apportent des fonctions diverses aux principaux groupes faunistiques recensés :

- Les milieux boisés et de fourrés ont une fonction d'abris et de corridor de déplacement pour les mammifères et sont également des habitats d'hivernage ou d'estivage potentiels pour quelques amphibiens communs. Les reptiles et quelques papillons et orthoptères fréquentent les lisières plus ensoleillées.
- Les surfaces de pelouses et friches sont des habitats attractifs pour un cortège d'espèces thermophiles (orthoptères, papillons de jour, reptiles) et peuvent servir de secteur d'alimentation pour certaines espèces de mammifères comme le Lapin de Garenne.

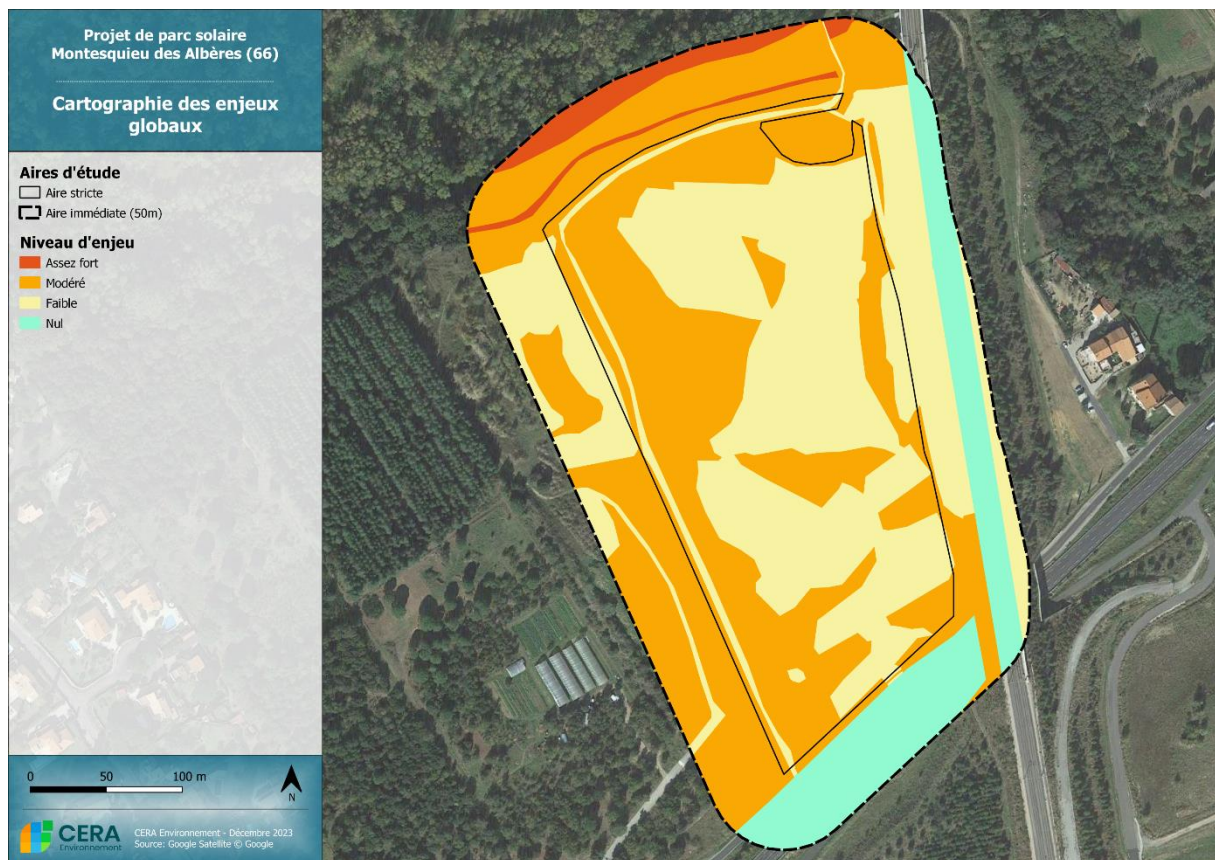
Les niveaux d'enjeu pour la faune se déclinent de la façon suivante sur le site d'étude :

- Modéré : Secteurs plus ouverts de friches, boisements de feuillus et leurs lisières formant une mosaïque semi-ouverte favorable à la présence d'une petite population de Lapin de Garenne ainsi qu'à la présence de nombreuses espèces de reptiles ; Rec des Albères et ripisylve associée formant un secteur plus humide et donc favorable à des espèces de zone humide (amphibiens et d'odonates, Loutre, Putois).

- Faible : Autres habitats dégradés ou peu fonctionnels et essentiellement fréquentés par un cortège d'espèces communes d'enjeu local faible (plantations de pins, cannes de Provence, oliveraies, chemins).
- Nul : Routes.

La principale mesure de précaution à conserver iv-à-vis du projet reste d'adapter les travaux de terrassement à des périodes peu susceptibles d'accueillir des individus léthargiques ne pouvant fuir le dérangement engendré. Cette mesure permettra notamment de réduire tout risque de destruction directe d'individus. De même, toute incidence significative vis-à-vis du réseau hydrographique de Rec des Albères et du Tech devra être évitée.

### Synthèse des enjeux naturalistes :



Carte des enjeux globaux de l'aire d'étude immédiate – 2024, CERA environnement

Le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site d'étude présente assez peu d'enjeux. Les enjeux les plus élevés correspondent à des enjeux forts liés aux habitats de la flore le long du cours d'eau et des peuplements de canne de Provence, ainsi que pour les chiroptères autour du bassin de lagunage.

Des enjeux assez forts sont à prendre en compte au niveau global le long du Rec des Albères mais la majorité de l'aire d'étude immédiate est constituée d'enjeux faibles à modérés.

## Solutions alternatives envisagées

### Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels.

En raison des enjeux et sensibilités identifiés, le bureau d'étude nous préconise pour la conception du projet les points suivants :

- Réaliser les travaux les plus lourds durant des périodes non vulnérantes pour la faune :
  - o Mi-août à mi-novembre pour les coupes d'arbustes et les débroussailllements ;
  - o Mi-septembre à mi-novembre pour les coupes d'arbres ;
  - o Mi-octobre à mi-février pour les terrassements ;
- Débuter le reste des travaux (travaux légers) avant la période sensible pour la reproduction de la faune, notamment de l'avifaune (avant le 1er mars) ;
- Mettre en défens d'éventuels secteurs à enjeux proches de zones d'intervention afin d'éviter une dégradation durant le chantier ;
- Mettre en place une clôture adaptée à la circulation de la faune terrestre ;

#### Prise en compte des enjeux environnementaux :

Les inventaires du volet faune, flore, milieux naturels, ont mis en évidence des enjeux d'importance variée. Des enjeux modérés à faibles sont identifiés sur l'aire d'étude immédiate.

Les enjeux principaux (très forts) sont ainsi caractérisés par :

- Des boisements et des arbres isolés accueillant l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs sur site et constituant par ailleurs un secteur de chasse et de transit pour un ensemble d'espèces de chauve-souris.

**Le projet d'implantation prévoit ainsi un respect du calendrier écologique lors de la phase travaux allant jusqu'à des mesures d'évitement sur certaines espèces.**

#### Intégration paysagère et mesures d'accompagnement locales

Des mesures d'intégration paysagère du projet sont en cours d'étude. Ainsi, la création de haies et le renforcement de la végétation existante en périphérie du site permettra de limiter les impacts visuels du projet sur les points les plus sensibles. De plus, les plantations réalisées seront également réfléchies en amont avec l'équipe du bureau d'étude écologique afin de limiter les impacts sur la biodiversité locale.

## Les retombées locales

Un parc photovoltaïque, comme toute entreprise implantée localement, génère des retombées locales directes et indirectes :

### Les retombées directes

Ces retombées sont générées du fait des revenus de la société de production d'énergie photovoltaïque. Elles sont de trois ordres :

**Les retombées foncières** : l'ensemble des parcelles concernées par un aménagement (panneaux photovoltaïques, accès ou raccordement) font l'objet d'une location sous la forme d'un bail emphytéotique et/ou d'un acte notarié de constitution de servitudes auprès des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles, le cas échéant. **Le propriétaire foncier étant ici la commune de Montesquieu-des-Albères**

**Les retombées économiques** : la rémunération des co-contractants, le travail d'entreprises locales pour la construction et la maintenance du parc, ou encore à travers la restauration et l'hôtellerie pour les multiples intervenants dès la naissance du projet jusqu'à l'exploitation et le démantèlement du parc photovoltaïque. ABO Energy s'est engagé à travers la convention signée (exposée précédemment) à favoriser l'emploi local et l'insertion sociale.

**Les retombées fiscales** : en tant qu'entreprise de production d'énergie renouvelable, un parc photovoltaïque est redevable de différentes taxes auprès des collectivités territoriales :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)  
Elle est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par le parc photovoltaïque.  
Elle est répartie\* entre commune d'accueil du parc, établissement public de coopération intercommunale, département et région.
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)  
Cet impôt est directement proportionnel à la puissance installée.  
Il est réparti\* entre commune d'accueil du parc, établissement public de coopération intercommunale et/ ou département.

L'ensemble des retombées fiscales peut être estimé à  
**entre 3 000 et 4 000 € par Mégawatt-crête installé et par an au cours des 20 premières années d'imposition, et entre 7 000 et 8 000 € par Mégawatt-crête installé et par an ensuite\***  
(estimation réalisée selon la Loi de Finances 2023).

*\*La répartition et les montants dépendent du contexte fiscal national fixé par la loi de Finances qui est actualisée chaque année, du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale, ainsi que des taux d'imposition en vigueur sur la commune.*

### Les retombées indirectes

Ces retombées sont générées du fait des apports du projet photovoltaïque sur le territoire. Quelle que soit la nature du projet, **la production d'énergie renouvelable** permet :

- L'alimentation locale en électricité propre, avec des possibilités d'achat direct de l'électricité produite via le choix d'un fournisseur alternatif ou la mise en place d'un contrat d'achat d'électricité long terme (PPA ou Power Purchase Agreement), signé de gré à gré entre le parc photovoltaïque et un consommateur d'électricité.
- Une diversification et pérennisation de la production d'énergie qui s'inscrit dans la transition énergétique à l'échelle territoriale et contribue à répondre à la hausse des besoins en énergie électrique de la France, à son indépendance et à sa sécurité d'approvisionnement.
- La contribution à la décarbonation du mix énergétique en France, et ainsi à la lutte contre la pollution des énergies fossiles et les dérèglements climatiques, impactant l'équilibre écologique et la santé notamment.

Dans le cadre de la définition d'un projet photovoltaïque, des études poussées sur le paysage, la faune, la flore et les milieux naturels (et l'économie agricole le cas échéant) sont menées. Il est possible de définir des mesures qui auront, d'une part, l'obligation de préserver les espaces ou espèces sensibles, et d'autre part, l'ambition **d'apporter une plus-value au territoire**. Il peut s'agir de mesures visant à favoriser le développement de la biodiversité sur le territoire, ou à mettre en valeur ses différentes richesses, qu'elles soient patrimoniales ou environnementales (actions pédagogiques, aménagements divers).



Enfin, les retombées directes du projet peuvent bénéficier indirectement aux habitants. Les revenus générés par la fiscalité ou les loyers peuvent **contribuer à financer des projets** d'aménagements ou de création d'infrastructures améliorant le cadre de vie local. Diverses solutions de **partage de la valeur du projet**, via investissement ou financement participatif par exemples, peuvent être discutées avec les acteurs et élus du territoire.



# Contexte de la filière photovoltaïque

## Les objectifs

Le changement climatique est une problématique globale dont les conséquences sont alarmantes. Ce phénomène est largement attribué aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère du fait des activités humaines, et en particulier de notre consommation en énergies fossiles.

Pour agir à notre échelle, nous devons remplacer rapidement ces énergies par de nouvelles sources bas-carbone. Si le nucléaire nous apporte une énergie décarbonée conséquente, la construction de nouveaux EPR, même nombreux, ne suffira pas à couvrir tous nos besoins futurs en électricité en 2050 et encore moins à l'horizon 2030. Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de **réduire notre consommation d'énergie** et de **diversifier notre mix énergétique**.

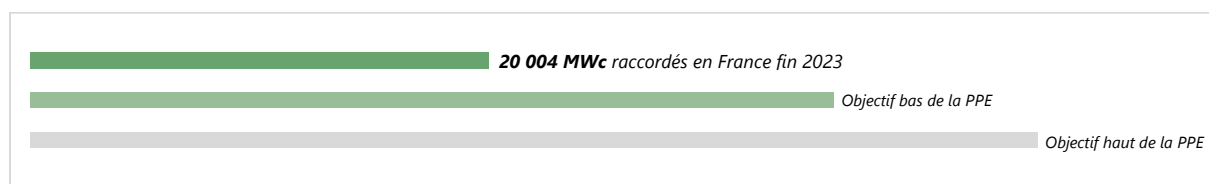
Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, **les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50 % de notre consommation électrique en France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**, quel que soit le scénario envisagé. En 2023, elles en couvraient seulement 30,9%.

La France a besoin d'**accélérer le développement des énergies renouvelables** pour sa souveraineté, sa compétitivité, sa réindustrialisation et pour la protection du pouvoir d'achat des Français. L'objectif de la transition énergétique engagée par le gouvernement est de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'électrifier nos usages.

## Puissance raccordée en France

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 35 100 et 44 000 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :

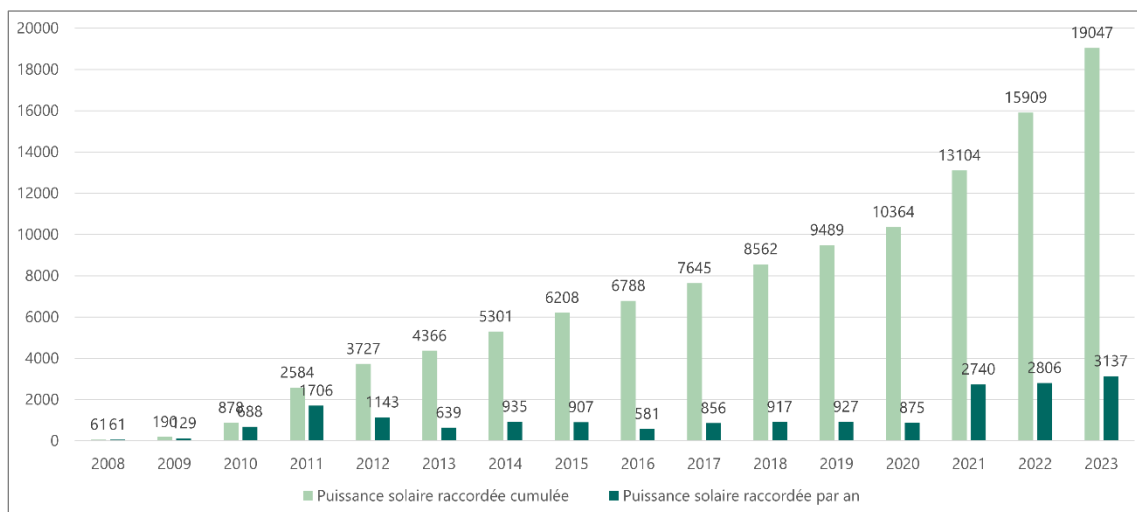


(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE)

L'énergie photovoltaïque a un fort potentiel de développement et joue un rôle important dans la transition énergétique.

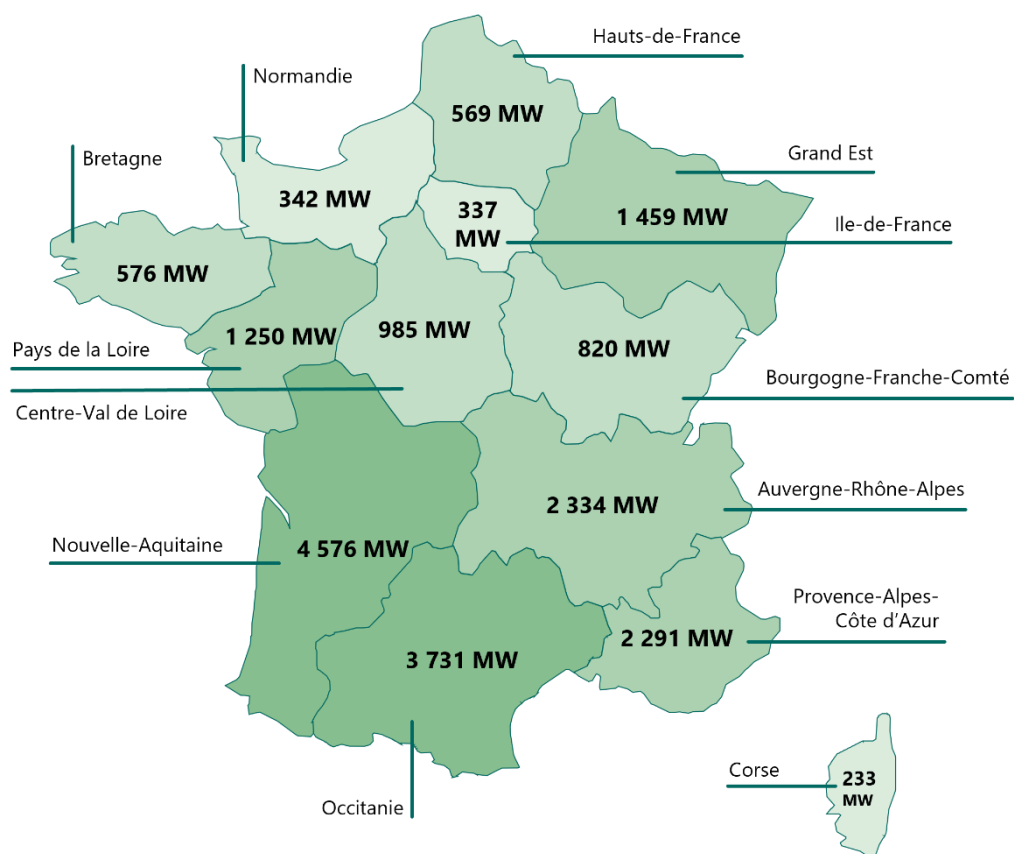
Un développement croissant de l'énergie solaire en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement.

## Évolution de la puissance solaire raccordée



(Source : ORE, ENEDIS, RTE, SER - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2023)

## Puissance raccordée en Région



(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et CRE au 31 décembre 2023)

### Transition énergétique et objectifs à atteindre

- Répondre aux objectifs en Occitanie de déploiement des énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque :
  - Puissance installée en 2023 : 3.1 GW
  - Objectif photovoltaïque 2030 : 7 GW (x2,5 par rapport à 2020) et 15 GW en 2050

### Répondre aux objectifs du SCoT :

- « Favoriser et orienter le développement des énergies renouvelables : En accompagnant le solaire au sol en dehors des milieux d'intérêt écologique prioritaires et des espaces agricoles à forts potentiels, qu'ils soient en zone agricole ou naturelle au titre des documents d'urbanisme, **en privilégiant les espaces délaissés (en bordure d'autoroute et de la LGV par exemple)**. »

**Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.**

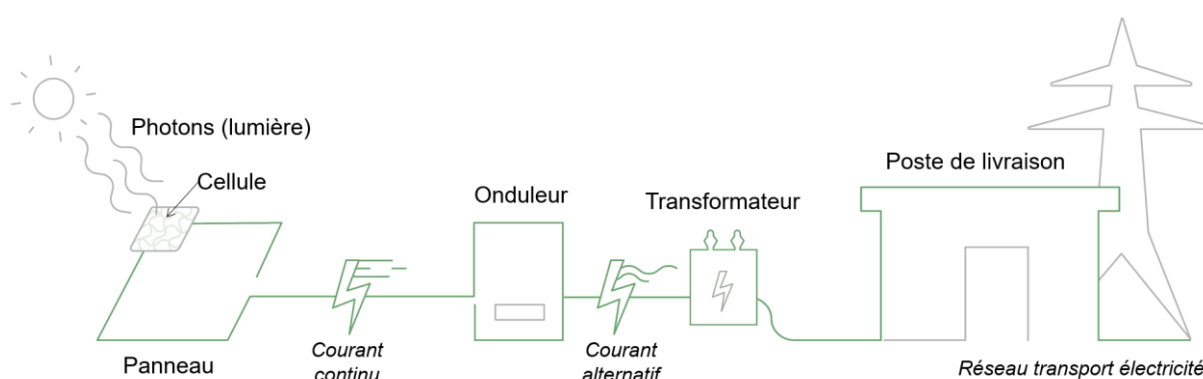
# L'énergie solaire

## Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

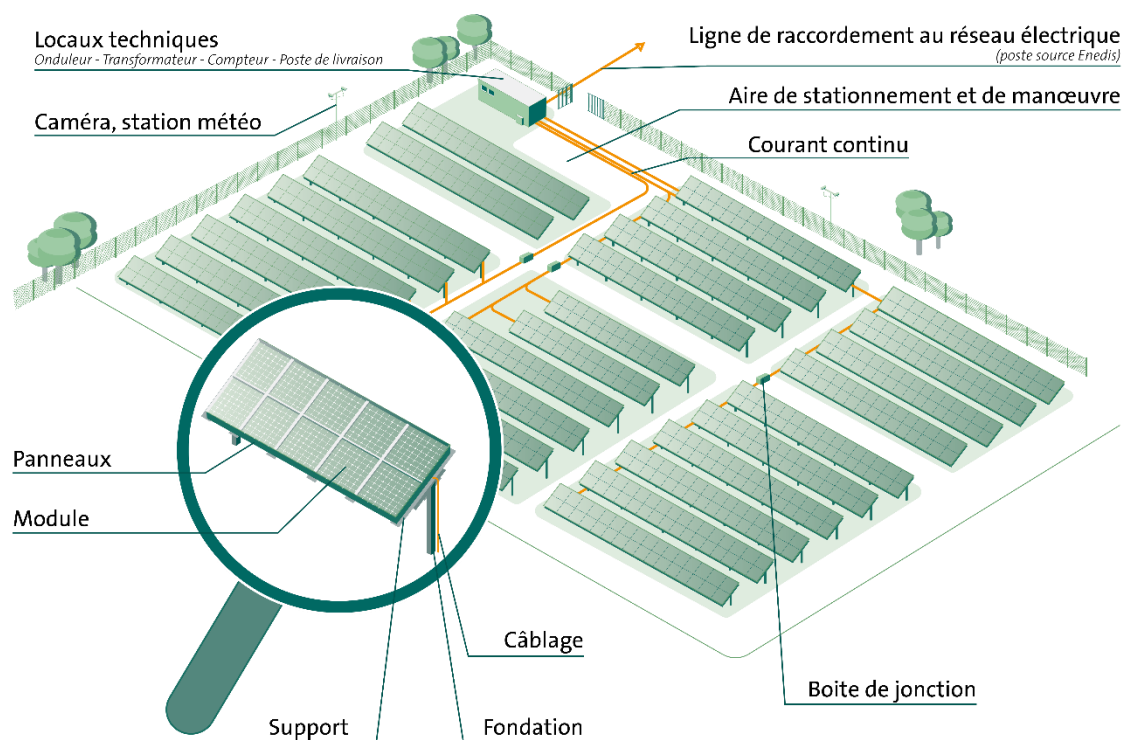


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Energy - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



## Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Etc.

## Démantèlement et recyclage

### Démantèlement et remise en état du terrain

Un parc photovoltaïque est une installation réversible. Les contrats fonciers signés entre le propriétaire des parcelles et ABO Energy précisent que la responsabilité du démantèlement des installations et la remise en état des terrains incombe à la société propriétaire du parc photovoltaïque.

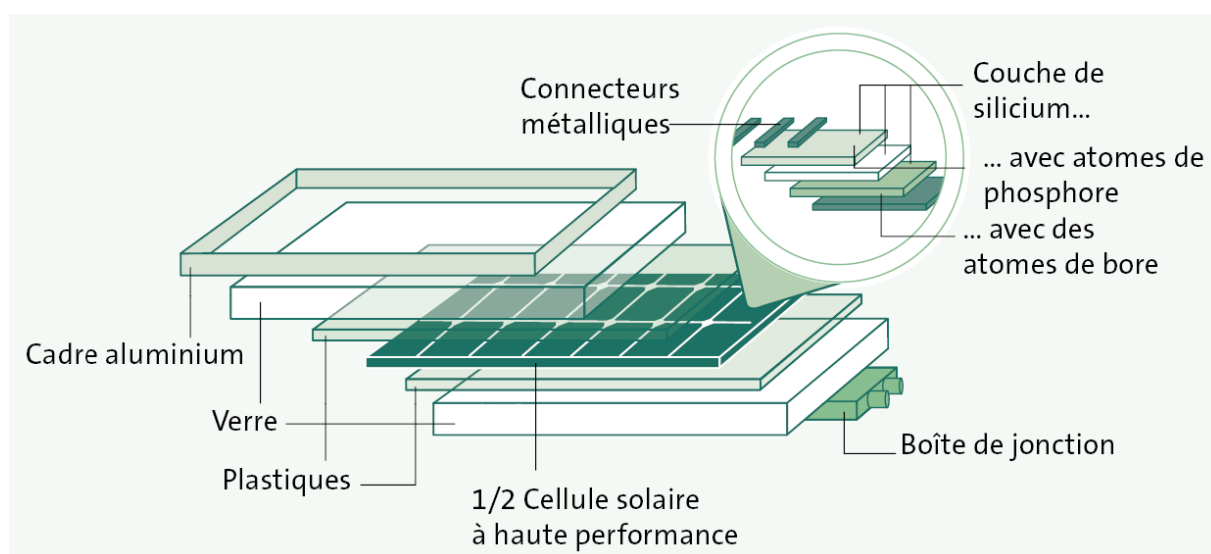
Le démantèlement consiste à dévisser les modules, déboulonner les structures, retirer les pieux, ôter les locaux électriques à l'aide d'une grue, extraire les câbles et enlever les clôtures.

Les coûts associés sont couverts par la valorisation des matériaux récupérés (métaux : acier des structures porteuses, cuivre des câbles du raccordement électrique interne au parc solaire, etc.), ainsi que par des garanties financières constituées en amont. Les conditions de constitution et de mobilisation de ces dernières sont réglementées.

Ces opérations sont menées dès qu'il est mis fin à l'exploitation du parc, c'est-à-dire à l'arrêt définitif de sa production d'électricité, quel que soit le motif de la cessation de l'activité.

Le démantèlement et la remise en état du terrain se font conformément à la réglementation en vigueur.

### Composition d'un module photovoltaïque :



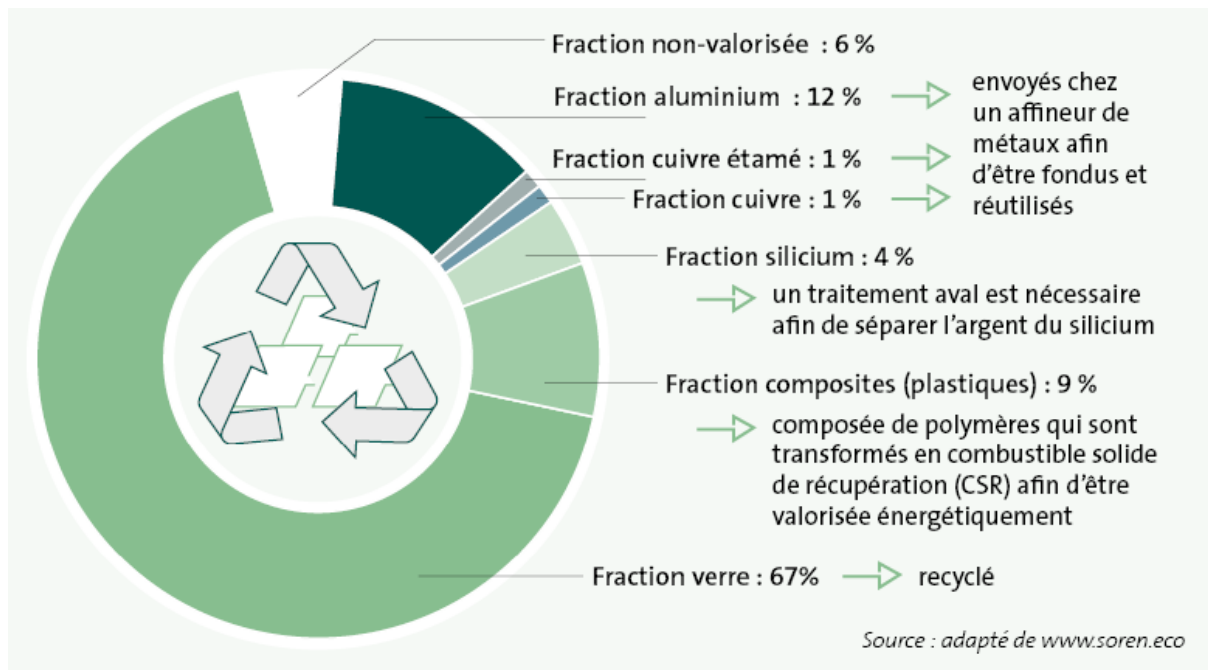
### Recyclage des panneaux photovoltaïques

Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014. Une éco-participation est payée à l'achat des modules pour assurer l'organisation de la collecte et de recyclage par l'entreprise SOREN.

**94 %** C'est le taux moyen de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin et avec un cadre en aluminium.

Les panneaux sont séparés de leur cadre aluminium et de leur boîtier de jonction, puis broyés et délaminés afin d'obtenir des fractions, qui sont ensuite triées à l'aide de différentes méthodes (vibration, tamisage, courant de Foucault, tri optique...).

À l'issue du processus de traitement, il ne reste plus que des fractions de matières séparées. Elles peuvent ensuite être réintégrées comme matières premières secondaires dans la fabrication de nouveaux matériaux.



# ABO Energy : un partenaire expérimenté

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Energy est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

## ABO Energy dans le monde

La société ABO Energy est une entreprise internationale mais reste à dimension humaine, dont les relations de travail sont basées sur la confiance et la bienveillance.

**16 pays** sur 4 continents



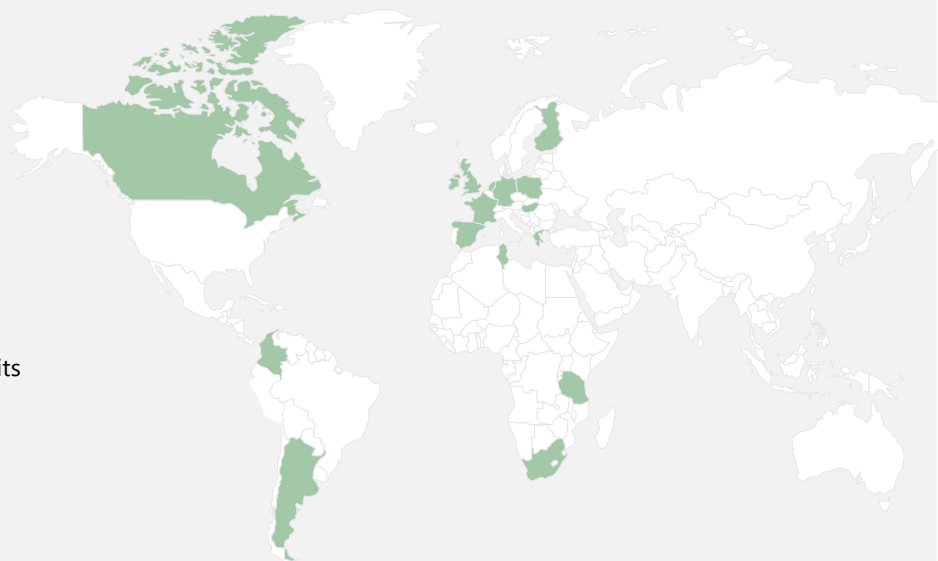
**1200** collaborateurs



**5,5 GW** développés dont  
~ **2,5** développés et construits  
par ABO Energy



**23 GW** en développement





## Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**. Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



Les professionnels de la filière (fabricants, banques, investisseurs, etc.) considèrent ABO Energy comme **un partenaire fiable**.

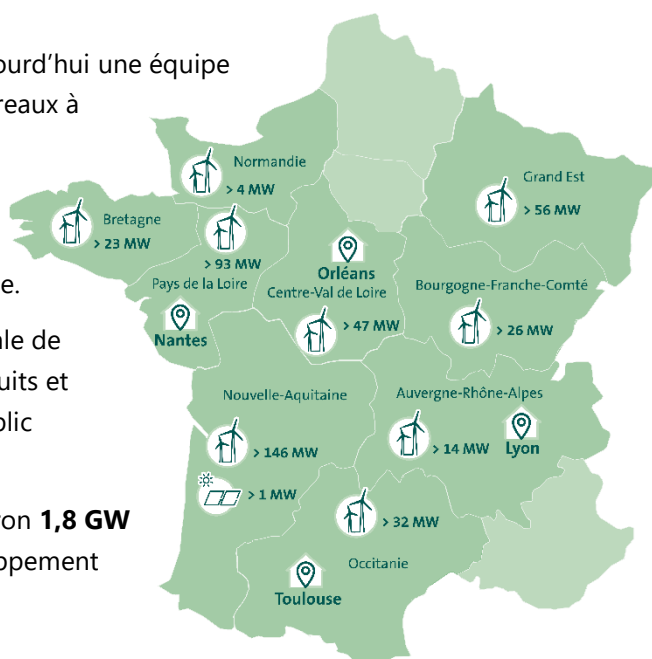
## ABO Energy en France

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **180 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **442 MW** pour alimenter jusqu'à 245 000 foyers avec de l'électricité renouvelable.

**3 parcs photovoltaïques** d'une puissance totale de **53 MWc** sont en train ou en voie d'être construits et seront prochainement raccordés au réseau public d'électricité.

ABO Energy travaille sur un portefeuille d'environ **1,8 GW** de projets d'énergies renouvelables en développement en France.



## Des spécialistes au service de votre projet

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Energy propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques, dans une logique de développement durable.

## Nos partenaires



Depuis février 2023, ABO Energy est partenaire de l'**Institut National de Recherche en Agronomie et Environnement**. Avec 37 structures, nous avons signé un protocole d'accord pour créer un Pôle National de recherche, innovation et enseignements sur la thématique de l'agrivoltaïsme. Ce pôle rassemble des acteurs publics et privés afin de permettre le développement raisonné de la technologie photovoltaïques sur les terres agricoles.



ABO Energy est membre de la **Fédération Française des Producteurs Agrivoltaiques**, première fédération nationale qui rassemble les agriculteurs désireux de développer sur le même terrain une coactivité de production agricole et d'électricité verte.



ABO Energy est signataire depuis janvier 2023 de la charte de **La Plateforme Verte** sur l'agrivoltaïsme mise au point en accord avec la doctrine de la FNSEA, des Chambres d'Agriculture France et des Jeunes Agriculteurs.



ABO Energy est signataire depuis mai 2024 de la charte pour le développement de projets agriscolaires vertueux de la **Fédération Nationale Ovine**.



ABO Energy est signataire depuis juillet 2021 d'une convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale, également signée par **la préfecture des Pyrénées-Orientales, la FRTP 66, le GE RSE 66&11, la CCI 66, l'AMF 66 et le pôle de compétitivité DERBI**

ABO Energy est active au sein de groupes de travail organisés avec des acteurs des énergies renouvelables :



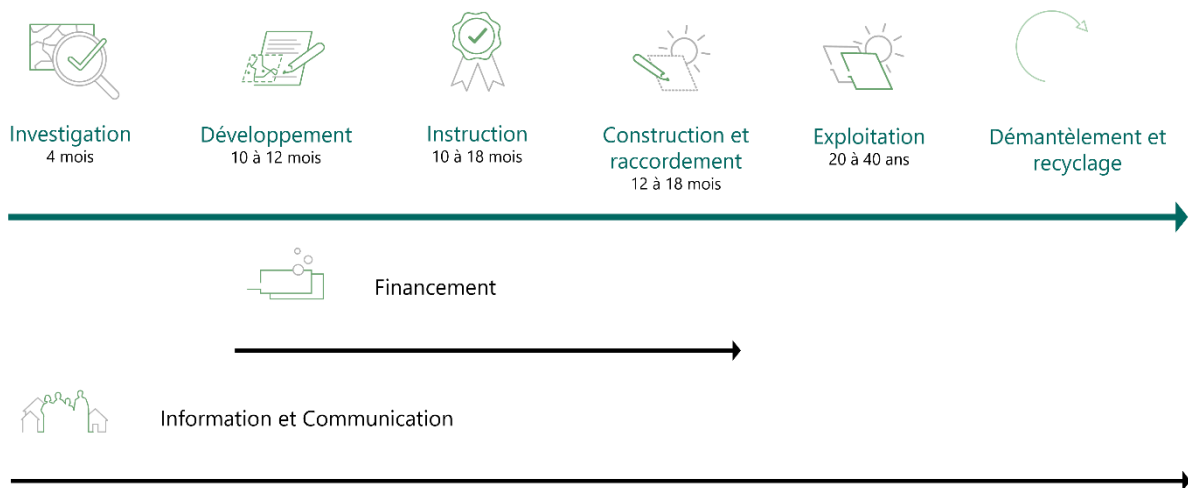
**Atlansun**  
Filière solaire du Grand Ouest



# Notre métier

## Une prestation complète

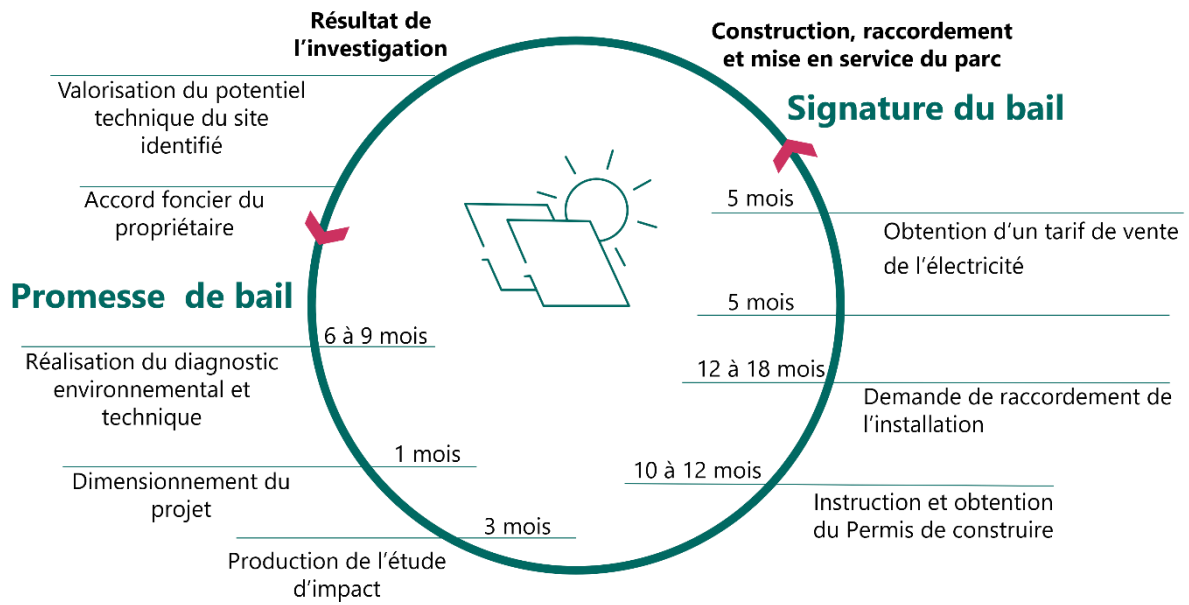
Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Energy propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



## Développement

Un parc photovoltaïque est conçu grâce aux préconisations issues d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. Une conception de projet précise et rigoureuse permet d'aboutir à une construction sécurisée et de qualité.

**Notre objectif** : concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux pour une production optimale.



# Conclusion

Le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères est développé dans un contexte particulièrement favorable. Il permettra de valoriser un site aujourd'hui délaissé avec la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque.

Cette production permettra des bénéfices économiques à plusieurs échelles, de la communes avec la fiscalité et les loyers, à l'intercommunalité et même au entreprises du département avec les engagements pris par ABO Energy à travers la signature de la convention avec la FRTP 66.

La concertation préalable en cours nous donnera les dernières informations à prendre en compte pour ce projet.

ABO Energy tient à être transparent sur le développement de ses projets, n'hésitez pas à venir me rencontrer lors de la permanence d'information qui se tiendra le mercredi 27 novembre de 16h à 20h à la salle Jean Thubert sur la commune de Montesquieu-des-Albères.

Axel Isnardon

Responsable du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

# Notre engagement

## Une démarche concertée

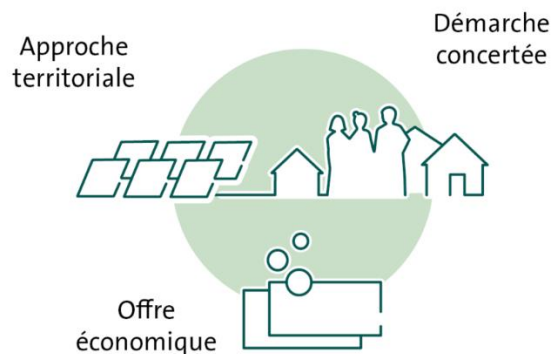
- Ecoute de tous les acteurs du territoire
- Communication menée en lien avec les élus
- Relation de confiance

## Une offre économique

- Retombées économiques foncières
- Fiscalité pour les collectivités

## Une approche territoriale

- Valorisation d'une ressource locale et renouvelable
- Mise en œuvre d'une politique locale de développement durable
- Contribution au développement local
- Retombées économiques qui permettent de financer d'autres projets



## Un partenariat pour un projet photovoltaïque réussi

ABO Energy s'engage à **porter les risques** liés au développement et à la réalisation de votre projet.

ABO Energy vous accompagne dans la **maîtrise** des sources de **production locale d'énergie**.

ABO Energy est votre **interlocuteur unique** tout au long de la vie du projet.

**Nous trouverons ensemble le meilleur projet adapté à votre territoire.**



**Axel Isnardon**

Responsable de projets

Tél : 06.45.28.75.42

Email : [axel.isnardon@abonergy.com](mailto:axel.isnardon@abonergy.com)

**ABO Energy**

1 Rue de la Soufflerie

31500 Toulouse

France

[www.abonergy.fr](http://www.abonergy.fr)

